

---

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 13 MARS 2012

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil douze, et le 13 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 6 mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaients présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : M. PETIT Lionel

---

*Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adjoindre à l'ordre du jour un point portant sur la dissolution du S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville, au sujet duquel un courrier du Préfet vient d'être adressé aux communes. Le Conseil Municipal s'y montre favorable.*

### **1. RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BOULAY**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur la distribution d'eau potable assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Boulay en 2010, qui est tenu à disposition du public.

### **2. DENOMINATION DE RUES**

L'ambiguïté suscitée par la coexistence de la Route de Bannay et du Chemin de Bannay a été évoquée à diverses reprises. Elle est source de confusion pour la distribution postale et la livraison de colis par de nombreux transporteurs.

Les systèmes de positionnement électronique sont également impactés par cette similitude.

Récemment encore, le Centre de l'Adresse de la Poste a souligné cette difficulté, ainsi que l'Institut Géographique National.

Le Conseil Municipal décide de transformer la dénomination du Chemin de Bannay, à Vaudoncourt, en Rue du Général Guillaume, en référence à cet illustre personnage en l'honneur duquel une monographie sera très prochainement éditée.

### **3. ENTRETIEN DES MECANISMES DE CLOCHES – CONTRAT PLURUIANNUEL**

La Société BODET a adressé à la commune une proposition d'intervention annuelle pour l'entretien des mécanismes de cloches de l'église.

L'opération est proposée au prix forfaitaire de 215 € H.T. Ce prix est révisable.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour comparaître à la signature d'un contrat quinquennal avec la Société BODET, aux conditions énoncées. La dénonciation du contrat peut entretemps s'effectuer à chaque échéance annuelle si la prestation est jugée non satisfaisante.

#### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011. Présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Eliane KLEIN, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	369 537,85 + 41 424,32 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	223 391,89
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>187 570,28 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	105 634,22 + 55 299,81 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 429,76
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>112 504,27 €</b>

<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b> hors restes à réaliser	<b>300 074,55 €</b>
---	---------------------

Le compte de gestion 2011, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2011. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 100 000 €, à la section d'investissement.

#### 5. BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2012 :

<i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i>		<i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i>	
Charges Générales	45 950	Produit des Services	6 500
Charges de Personnel	38 500	Impôts et taxes	131 550
Autres charges de gestion courantes	87 200	Dotations et Participations	81 585
Charges Financières	8 936	Autres produits de gestion courante	17 000
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	81 110
Dépenses Imprévues	0		
<b>Total dépenses</b>	<b>181 686 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>317 745 €</b>
Virement à la section Investissement	223 119	Excédent reporté	87 571
Ecritures d'ordre	511		0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>405 316 €</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>405 316 €</b>

<i>Dépenses d'INVESTISSEMENT</i>		<i>Recettes d'INVESTISSEMENT</i>	
Remboursement Emprunt et assimilés	34 307	Compensation TVA et TLE	15 005
Opérations d'équipement affectées	355 000	Subventions diverses	105 596
Opérations non affectées	164 500	Emprunt et assimilé	1 155

Dépenses Imprévues	4 084	Affectation N – 1	100 000
Déficit investissement N-1	0	Excédent d'investissement N-1	112 505
		Virement de la section Fonctionnement	223 119
Ecritures d'ordre	1 143	Ecritures d'ordre	1 654
Total dépenses d'investissement	559 034 €	Total recettes d'Investissement	559 034 €

Le programme d'investissement 2012 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics à Vaudoncourt
- la mise en accessibilité de la mairie
- la poursuite du programme de sécurité routière (pose de cinémomètres à vocation pédagogique)

## **6. TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2012.

## **7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 75 € est décidée pour 2012, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

## **8. AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CHAPELLE – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

L'aménagement de la Place de la Chapelle à Vaudoncourt nécessite le recours à un maître d'œuvre. Le Conseil Municipal accepte la proposition d'intervention du Cabinet ATP BIRCKER à Willerwald, la rémunération forfaitaire de la mission étant arrêtée à 3,5 % du coût estimatif de 67 650 € H.T.

Le Maire reçoit délégation pour comparaître à la signature de la convention de maîtrise d'œuvre aux conditions proposées, soit un forfait d'intervention de 2 367,75 € H.T.

## **9. MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.P.B.**

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération en date du 24 février 2012 adoptée par le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois portant modification de l'article 3 de ses statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de remplacer l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois ainsi libellé « le siège du Syndicat est fixé au 1A Rue du Général Newinger – 57220 BOULAY » par « le siège du Syndicat est fixé à la station d'épuration – route de Hinckange – 57220 BOULAY-MOSELLE » ;
- d'autoriser le Maire à signer toute les pièces administratives afférentes.

## **10. MOTIONS**

### **En faveur du droit local**

Le Conseil Municipal,

Vu la déclaration solennelle à l'initiative de Monsieur Jean-Philippe MAURER, Député du Bas-Rhin, Conseiller Général, soulignant l'attachement à la préservation des droits spécifiques reconnus par la République Française qui s'attachent aux territoires et aux habitants de l'Alsace et de la Moselle,

Demande solennellement à tous les candidats aux élections présidentielles et législatives de s'engager à préserver l'ensemble du droit local, du bilinguisme, du régime local d'assurance maladie et du régime concordataire.

### **En faveur du projet ULCOS**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Président de la Région Lorraine relatif à l'opportunité de conduire rapidement à bien le projet ULCOS (Ultra Low Carbon CO<sub>2</sub> Steelmaking), porteur d'espoir pour tout un secteur d'activité et toute une région,

Vu le coût de ce projet innovant de captage et stockage de CO<sub>2</sub>, estimé à 650 millions d'euros sur 6 ans, et l'engagement tant des collectivités lorraines que de l'Etat pour son soutien financier,

Vu le soutien des partenaires locaux, entreprises, collectivités locales et de la Grande Région,

Demande solennellement à la Commission Européenne :

- d'entendre les démarches effectuées par les autorités politiques françaises, les collectivités locales et les organisations syndicales,
- de retenir dans le cadre du programme NER-300 le projet ULCOS sous réserve que soit garantie la sécurité sur le très long terme de l'environnement en surface et en profondeur ainsi que celle des populations concernées par le volet séquestration du projet, considérant dans ces conditions qu'Arcelor-Mittal devrait reprendre rapidement l'activité du haut-fourneau P6.

Madame Eliane KLEIN s'est abstenue.

## **11. DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation de travaux de réfection d'enrobés sur l'autoroute A4 par la S.A.N.E.F. au cours du deuxième trimestre, entraînant des coupures de bretelles d'autoroute et des déviations par les routes départementales. Un calendrier a été diffusé sous toutes réserves (renseignements complémentaires en temps réel sur [www.sanef.com](http://www.sanef.com)).

L'assemblée est informée de l'ouverture d'une cinquième classe primaire au groupe scolaire à la rentrée de septembre 2012.

Une dotation minimale de 56 573 € est garantie par le Département de la Moselle pour les projets d'investissement menés par la commune au cours des années 2012 à 2014.

Une étude dendrochronologique a été effectuée gracieusement sur les charpentes de la mairie, à l'initiative de M. le Président de l'Association Clément Kieffer, Graveur en Pays de Nied ; il en ressort qu'une poutre est constituée d'un arbre planté en 1608 et mis en œuvre en 1713. Cette recherche atteste l'ancienneté de ce bâtiment ancien à vocation initiale de presbytère.

---

Monsieur ROGOVITZ remercie la Municipalité au nom du Foyer de Varize-Vaudoncourt pour la gratuité de mise à disposition de la salle des fêtes et les travaux effectués au foyer. En complément, Madame Eliane KLEIN demande que soit posé un isolant de plafond pour optimiser le confort des usagers de la salle.

Madame Christine KLEIN rappelle à l'assemblée le danger représenté par l'absence de protection en amont de la prairie située au long de la Route de Vaudoncourt, trottoir ouest. L'hypothèse de mise en œuvre d'une glissière de sécurité est évoquée, sur la base d'une contribution financière escomptée au titre de la répartition des amendes de police.

**POINT SUPPLEMENTAIRE – DISSOLUTION DU S.I.V.O.M. – V.R.D.**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 17 juin 2011 retraçant les avis de l'assemblée délibérante de Varize en matière de coopération intercommunale, particulièrement son alinéa 3 proposant l'éclatement du S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville en vue d'intégration de ses compétences au sein des diverses communautés de communes que son actuel périmètre recouvre,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 approuvant le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Moselle,

Demande à Monsieur le Préfet de prononcer la dissolution du S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Décide que les voiries actuellement mises à disposition dudit S.I.V.O.M. soient, à compter de cette même date, mises à disposition de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

La séance est levée à 22 heures 05.

Fait et délibéré à VARIZE le 13 mars 2012.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER